

Démarche : Déclaration de mise en location de logement

Organisme : Service Sécurité, ERP et Manifestations, Direction de l'Administration Générale

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

## Formulaire

Vous êtes sur le point de déposer une déclaration de mise en location de votre logement. Ce dispositif, rendu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à Nevers, vise à vérifier la conformité aux normes d'habitabilité des logements mis en location à travers le dossier de diagnostics techniques (DDT). Veuillez noter que l'absence de déclaration peut entraîner des sanctions financières.

Cette démarche en ligne nécessite de compléter un formulaire numérique. Pour cela, vous devez disposer :  
D'une adresse de courrier électronique valide,  
D'une version numérique de votre dossier de diagnostics techniques (DDT).

Le dépôt de dossier est estimé à environ 10 minutes. Une fois votre déclaration enregistrée, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Vous êtes informé que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de votre démarche font l'objet d'un traitement par Nevers Agglomération pour la gestion de la mise en œuvre du permis de louer. Pour toute information ou exercice de vos droits « Informatique et Libertés », vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par mail : [dpo@ville-nevers.fr](mailto:dpo@ville-nevers.fr) ou par courrier postal :

Délégué à la Protection des Données, Nevers Agglomération, 124 route de Marzy – CS90041, 58027 Nevers cedex.

### Informations générales

#### Avant de commencer

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), pour un logement construit avant le 1er janvier 1949
- État d'amiante des parties privatives (DAPP), pour un logement construit avant le 1er juillet 1997
- État de l'installation intérieure d'électricité et/ou de gaz, pour les installations de plus de 15 ans
- État des Risques et Pollutions (ERP), si le logement est en zone à risques défini par arrêté préfectoral

Type de demande

## Déclaration de mise en location de logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Première mise en location

Nouveau contrat de location

Identité et coordonnées du bailleur

### Pour un particulier, le représentant d'une personne morale ou un mandataire du bailleur

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

### Pour une personne morale

Dénomination ou raison sociale

Numéro de SIRET

Qualité du déclarant

Si vous êtes le représentant d'une personne morale

Forme juridique

Pour un mandataire du bailleur

Activité exercée

Numéro de la carte professionnelle

Lieu de délivrance de la carte professionnelle

### Coordonnées du bailleur

Adresse

# Déclaration de mise en location de logement

Numéro de téléphone

Adresse électronique

## Pour un particulier, le représentant d'une personne morale ou un mandataire du bailleur

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

## Pour une personne morale

Dénomination ou raison sociale

Numéro de SIRET

Qualité du déclarant

Si vous êtes le représentant d'une personne morale

Forme juridique

Pour un mandataire du bailleur

Activité exercée

Numéro de la carte professionnelle

Lieu de délivrance de la carte professionnelle

## Coordonnées du bailleur

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse électronique

## Pour un particulier, le représentant d'une personne morale ou un mandataire du bailleur

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

## Pour une personne morale

Dénomination ou raison sociale

Numéro de SIRET

Qualité du déclarant

Si vous êtes le représentant d'une personne morale

Forme juridique

Pour un mandataire du bailleur

Activité exercée

# Déclaration de mise en location de logement

Numéro de la carte professionnelle

Lieu de délivrance de la carte professionnelle

## Coordonnées du bailleur

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse électronique

## Renseignements relatifs à l'immeuble

Localisation/adresse

Type d'habitat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Première mise en location

Nouveau contrat de location

Régime juridique de l'immeuble

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mono propriété

Copropriété

Période de construction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Avant 1949

De 1949 à 1974

De 1975 à 1989

De 1989 à 2005

Depuis 2005

Local poubelle

## Déclaration de mise en location de logement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

### Extincteurs

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

## Renseignements relatifs au logement

### Bâtiment

### Porte

### Étage du logement

### Surface habitable

En mètre carré (m<sup>2</sup>). Dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 2,20 m.

### Usage mixte professionnel et d'habitation

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Nombre de pièces principales

### Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Nombre de pièces principales ne disposant pas d'une ouverture donnant à l'air libre

### Cuisine

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

# Déclaration de mise en location de logement

## Salle de bain

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## WC

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Cuisine

### Cuisine intérieure ou extérieure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Intérieure

Extérieure

### Cuisine séparée ou coin cuisine

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Séparée

Coin cuisine

### Cuisine individuelle ou collective

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Individuelle

Collective

### Équipements de cuisine

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Évier

Appareil de cuisson

Ventilation

## Salle de bain

### Salle de bain intérieure ou extérieure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Intérieure

Extérieure

### Salle de bain individuelle ou collective

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Individuelle

Collective

## Déclaration de mise en location de logement

### Équipements de salle de bain

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Baignoire
- Douche
- Lavabo
- Ventilation

## WC

### WC dans le logement ou sur le palier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Dans le logement
- Sur palier

### WC individuel ou collectif

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Individuel
- Collectif

### Équipements WC

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ventilation

## Énergie, eau chaude et chauffage

### Énergie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Gaz
- Électricité
- Fioul
- Pétrole
- Bois
- Autre

### Autre énergie, précisez

### Eau chaude

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Eau chaude individuelle ou collective

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Individuelle

## Déclaration de mise en location de logement

Collective

### Chauffage

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Chauffage individuel, collectif ou d'appoint

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Individuel

Collectif

Chauffage d'appoint

## Contrat de location

Date de conclusion du contrat

## Pièces jointes

### Pièces jointes

Pour rappel la complétude du dossier nécessite l'intégralité du diagnostic technique.

### Dossier de diagnostic technique (DDT)

Si votre dossier de diagnostic technique (DDT) est en un seul fichier, joignez-le en lieu et place du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Évalue la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Il est valide pendant 10 ans, sauf modification significative du logement (loi Climat et Résilience).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)

Obligatoire pour les logements construits avant le 1er janvier 1949. Valable indéfiniment si aucune trace de plomb n'est détectée, sinon il est à refaire dans un délai d'un an en cas de location (article R1334-10 du Code de la santé publique).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

État d'amiante des parties privatives (DAPP)

Pour les logements construits avant le 1er juillet 1997. Valable indéfiniment en l'absence d'amiante ou à refaire tous les trois ans en cas de présence d'amiante (articles L1334-13 et suivants du Code de la santé publique).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

État de l'installation intérieure d'électricité et/ou de gaz

Requis si les installations ont plus de 15 ans. Valide 6 ans pour la location (décret n° 2016-1105 du 11 août 2016).

## Déclaration de mise en location de logement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

État des Risques et Pollutions (ERP)

Nécessaire si le logement est situé dans une zone à risque définie par arrêté préfectoral. Valable 6 mois. Il informe sur les risques naturels, technologiques, sismiques, ou de pollution (article L125-5 du Code de l'environnement).

### Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Cochez la mention applicable

Oui

Non